

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2024_014

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 19	Votants 25
Date de Convocation	Jeudi 8 février 2024		
Séance du	Jeudi 15 février 2024		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratique, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.			
Etaient présents : J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN.			
Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à N. COLELLA – T. RENARD à H. BARBAROS – F. PORTELLA à C. LEVY – A. LOPEZ à C. QUEYRAT – G. CASAS à A. CORDERO.			
Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN – C. LEVY.			
Secrétaire de séance : H. BARBAROS.			

OBJET : Avis du conseil municipal sur une demande d'installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage par la société AUTO PIÈCES 66

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-57 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.511-1n L.512-7 à L.512-7-7 et les articles R.512-46-1 à R.512-46-30 ;

VU la demande d'enregistrement présentée par la société AUTO PIÈCES 66, représentée par Madame Roseline DEREY, en vue de la régularisation et de l'extension du centre de VHU (véhicules hors d'usages) qu'elle exploite sur la commune de Pollestres ;

VU le rapport en date du 13 novembre 2023 par lequel l'inspecteur des installations classées en poste à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, déclare le dossier recevable ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2023332-00001 en date du 28 novembre 2023 portant ouverture de la consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par la société PIÈCES AUTO 66 en vue de la régularisation et de l'extension du centre de véhicules hors d'usages qu'elle exploite sur la commune de Pollestres.

L'installation et les activités faisant l'objet de la demande sont exercées Route de Bages à Pollestres, sur les parcelles cadastrales n°AE0004 à AE0007, et les parcelles AE0114 et 115.

Monsieur le maire explique que la société AUTO PIÈCES 66 a fait une demande d'enregistrement pour :

- La régularisation de l'extension physique du site déjà réalisée sur une partie de la parcelle cadastrée n°AE0002 (1 175 m²), dont la société exploitante est propriétaire ;
- Un nouveau projet d'extension sur la même parcelle, d'une surface de 4 840 m².

Cette extension est réalisée sur des terrains qui seront situés en dehors du périmètre des zones inondables en vigueur sur le secteur étudié. Les terrains concernés représentent une superficie totale de 4 840 m² qui seront affectés à l'entreposage de VHU dépollués.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E.legitime.com

93_DE-066-210601443-20240215-DELIB_2024_

La consultation du public a été ouverte par arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2023332-00001 en date du 28 novembre 2023. Elle s'est déroulée du lundi 15 janvier 2024 au 12 février 2024 inclus. Elle n'a fait l'objet d'aucune observation.

Il convient de rappeler l'historique de cette exploitation : le 1^{er} arrêté préfectoral autorisant le 1^{er} propriétaire, M SOLE, à créer un atelier de stockage et de récupération de véhicules hors d'usage date du 11 août 1987, exploitation qui a été transférée, par arrêté préfectoral, en 1998 à la SCI « LES Vignes d'en Cavailès », représentée par M DEREY.

Le changement d'exploitant entre la SCI « les Vignes d'en Cavailès » à la SARL « AUTO PIECSE 66 », toujours représentée par M Daniel DEREY a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 14 février 2000. Cette société a été agréée par arrêté préfectoral en date du 05 septembre 2006 pour effectuer la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage sur la commune.

L'arrêté préfectoral du 14 juin 2011 a mis à jour administrative la SARL.

L'arrêté préfectoral du 09 juillet 2012 à renouveler l'agrément de la SARL « AUTO PIECES 66 » a été renouvelé par arrêtés préfectoraux en date du 09 juillet 2012 et du 15 mai 2018.

Compte tenu de l'ancienneté de cette exploitation, il convient de régulariser la situation de l'occupation actuelle et de donner un avis sur l'extension de la SARL « AUTO PIECES 66 » sur la parcelle AE002, jouxtant la

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DONNE** un avis favorable à la demande d'enregistrement relative à l'installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage par la société AUTO PIÈCES 66 ;
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le 16/02/2024